

Unités de Mesures.

Distances et superficies :

Le *Pied* vaut environ 0,32 mètre.
 La *Perche* de longueur est de 9 pieds 1/2.
 La *Lieue* de Bourgogne est de 18.000 pieds soit 5.847 mètre
 La *Perche* de Bourgogne est de 90 pieds soit 0,095 are.
 L' *Ouvrée* est de 4,28 ares.
 Le *Petit journal* est de 240 perches = 22,85 ares.
 Le *Journal* est de 8 ouvrées = 860 perches = 34,28 ares.

Monnaies :

L' *Obole* valait 8 niquets.
 Le *Denier* valait 2 oboles.
 Le *Blanc* valait 5 deniers.
 Le *Sol* valait 12 deniers.
 Le *Gros* valait 4 blancs.
 Le *Franc* valait 12 gros ou 48 blancs, le plus souvent synonyme de Livre.
 Le *Livre Tournais* valait 20 sols = 240 deniers.

Récipients :

La *Pinte de Dijon* vaut 1,615 litre.
 Le *Setier* vaut 8 pintes.
 La *Quarteranche* vaut 26,76 litres avant 1683.
 Le *Quarteau* vaut 57 litres (toujours utilisé).
 La *Feuillette* vaut 2 quarteaux soit 114 litres (toujours utilisé)
 Le *Tonneau* vaut 2 feuilletes = 228 litres.
 La *Pièce* vaut 2 feuilletes = 228 litres. (toujours utilisé)
 Le *Muid* ou *Poinson* vaut 2 feuilletes (non utilisé aujourd'hui.)
 La *Queue* vaut deux tonneaux ou deux muids.
 Le *Tonneau de Beaune* valait 257 litres.

Son grand-père avait été convié à goûter le vin d'un propriétaire et ce faisant, clamait grands compliments sur un breuvage au demeurant médiocre. Etonné, l'hôte lui fit alors déguster une très bonne bouteille et s'étonne derechef de l'absence de commentaires... L'ancien précisa alors: "j'ai donné des qualités au premier parce qu'il en manquait... le second lui n'en avait pas besoin..."

Histoire racontée et recueillie chez *Mimile MOUILLOT.*

* * *

GLOSSAIRE.

| | |
|-------------------------|--|
| Anguillé | vieux français synonyme de mouillé. |
| Archidiaconé | partie d'un diocèse soumis à la juridiction d'un archidiacre. |
| Archidiacre | vicair général chargé par l'évêque de l'administration d'une partie du diocèse. |
| Bailli | officier d'épée ou de robe qui rendait la justice au nom du seigneur. |
| Bailliage | tribunal jugeant au nom et sous la présidence d'un Bailli. |
| Bouzard | roches en formation. En couches et friables. Terme local. |
| Cens | rente seigneuriale et foncière dont un héritage est chargé envers le seigneur du fief dont il dépend. |
| Censives | ensemble des lois et coutumes qui régissent l'ordre politique et social du IXème siècle à la fin du Moyen Age. |
| Chas | travée de maison. |
| Chatellenie | seigneurie et juridiction d'un chatelain. |
| Chevance | dédommagement donné par le mari à la femme dont le bien dotal était aliéné. |
| Closier | Ouvrier chargé de l'entretien d'un clos. |
| Comté | subdivision territoriale importante dirigée par un comte héréditaire. |
| Cotereau | nom donné au XIIème siècle à des bandes de routiers et de pillards souvent commandées par des nobles renégats. |
| Coutumes | pratiques traditionnelles chez un peuple quelquefois différentes d'un comté à l'autre. |
| Curtil | petite cour ou jardin de campagne non clos. |
| Dameret | homme mûr d'une élégance efféminée et fort empressé auprès des dames. |
| Daubte | vieux français. Double ration de vin pour les soldats après la bataille. |
| Décimateur | celui qui avait le droit de prélever la dîme paroissiale. |
| Denier | ancienne monnaie d'argent dont la valeur varie suivant les lieux et les époques. |
| Devils | plante parasitaire de la vigne. |
| Dîme | impôt qui consistait dans le paiement d'une redevance en nature à la noblesse et/ou au clergé |
| Droits de Rouage | droits seigneuriaux. Péage demandé pour toutes les voitures à cheval et particulièrement celles qui transportaient du vin. |